

14424/16

(OR. en)

PRESSE 58
PR CO 57

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3499^e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, les 15 et 16 novembre 2016

Présidents

Ivan Korčok

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères et européennes de la Slovaquie

Peter Pellegrini

Vice-Premier ministre chargé des investissements de la Slovaquie

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel	4
Préparation du Conseil européen de décembre	4
Suivi du Conseil européen de juin	5
Évaluation du dialogue sur l'État de droit	5
Programme de travail de la Commission pour 2017	6
Feuille de route pour le Semestre européen 2017	6
Divers	6
COHÉSION	7
Règlement portant dispositions communes	7
Résultats et nouveaux éléments de la politique de cohésion	7
Politique de cohésion après 2020	8

AUTRES POINTS APPROUVÉS

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

- Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE en faveur de l'Allemagne - projet de budget rectificatif 6/2016 9

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

- Produits dérivés

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Sanctions à l'encontre de la Syrie 9
- Mise en place d'une banque d'uranium faiblement enrichi 10

DÉVELOPPEMENT

- Financement du Fonds européen de développement 10

JUSTICE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Cybersécurité..... 11

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel

La présidence a informé les ministres de l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020.

Cet exercice a pour but principal de renforcer la capacité de l'UE à s'attaquer à de nouvelles priorités. À cet effet, la Commission propose:

- d'augmenter les moyens consacrés à des mesures visant à faire face à la crise migratoire, renforcer la sécurité, stimuler la croissance et créer des emplois;
- d'introduire davantage de flexibilité à travers la création de nouveaux instruments spéciaux en dehors du CFP et d'accroître la dotation des instruments existants.

Le règlement CFP fixe les montants annuels maximaux que l'UE est autorisée à dépenser dans différents domaines politiques durant la période allant de 2014 à 2020. Il traduit les priorités politiques en chiffres, assure la discipline budgétaire au niveau de l'UE et se donne pour but de faciliter l'adoption du budget annuel de l'UE.

Préparation du Conseil européen de décembre

Le Conseil a examiné un [projet d'ordre du jour annoté](#) en vue de la réunion du Conseil européen qui doit se tenir les 15 et 16 décembre 2016.

Le Conseil européen axera ses travaux sur:

- **les migrations:** il 1) évaluera les progrès accomplis en ce qui concerne le cadre de partenariat pour les migrations, fixera des orientations pour la suite des travaux et décidera d'une éventuelle extension de cette approche à d'autres pays; 2) examinera la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie 3) reviendra sur la question de la réforme du régime d'asile européen commun, notamment sur la manière d'appliquer les principes de responsabilité et de solidarité à l'avenir;

- **la sécurité:** il se penchera sur la mise en œuvre du programme en matière de sécurité et sur le renforcement de la coopération de l'UE en matière de sécurité extérieure et de défense;
- **le développement économique et social et la jeunesse:** il fera le point sur les progrès accomplis concernant le Fonds européen pour les investissements stratégiques, les stratégies pour le marché unique, les initiatives dans le domaine de la jeunesse et la lutte contre le chômage des jeunes;
- **les relations extérieures:** la Russie; les Pays-Bas/l'accord d'association UE-Ukraine.

Le projet d'ordre du jour annoté servira de base au projet de conclusions, qui sera élaboré dans les jours précédant la réunion.

Suivi du Conseil européen de juin

La présidence a informé les ministres de la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen d'octobre. Elle leur a fait part des progrès accomplis sur les principaux dossiers évoqués dans ces conclusions, ainsi que de l'état d'avancement de ces dossiers.

Évaluation du dialogue sur l'État de droit

Le Conseil a évalué l'expérience acquise à ce jour dans le cadre du dialogue annuel sur l'État de droit. Les ministres seront invités à discuter de cette [évaluation du dialogue effectuée par la présidence](#). La présidence rédigera une note récapitulant les points de vue exprimés.

À ce jour, le Conseil a mené deux dialogues annuels sur l'État de droit. Le premier a eu lieu sous la présidence luxembourgeoise, en novembre 2015. Il a permis aux États membres de partager des exemples de bonnes pratiques et de défis relevés à l'échelle nationale en matière de respect de l'État de droit. Le deuxième dialogue de ce type s'est tenu sous la présidence néerlandaise, en mai 2016. Les États membres ont présenté leurs bonnes pratiques en matière d'intégration des migrants.

Le mécanisme de protection de l'État de droit a été mis en place en décembre 2014. Il a pour objectif de défendre et de sauvegarder l'État de droit dans le cadre des traités.

Programme de travail de la Commission pour 2017

En session publique, les ministres ont assisté à une présentation et procédé à un échange de vues sur le [programme de travail de la Commission pour 2017](#), adopté le 27 octobre.

À l'issue de cette session publique, la présidence a informé les ministres de l'approche qu'il est prévu de suivre pour l'élaboration d'une déclaration commune.

L'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer" adopté par le Conseil le 15 mars 2016 prévoit que, chaque année, le Conseil, le Parlement européen et la Commission adoptent une déclaration commune qui expose les principales priorités communes pour l'année à venir. L'objectif est de permettre aux trois institutions de coopérer plus étroitement afin de relever les grands défis à venir.

Feuille de route pour le Semestre européen 2017

Le Conseil a pris note d'un exposé de la présidence slovaque et de la prochaine présidence maltaise sur la [feuille de route pour le Semestre européen 2017](#). Cette feuille de route expose la manière dont les travaux se poursuivront dans les mois à venir et au cours du premier semestre de 2017. L'objectif est de faire en sorte que toutes les formations du Conseil concernées travaillent de manière coordonnée et de permettre au Conseil des affaires générales de superviser le processus.

Le Semestre européen est un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE. Il vise à aider les États membres à mieux coordonner leurs politiques économiques, budgétaires et de l'emploi et à faire en sorte que celles-ci tiennent compte des objectifs définis au niveau de l'UE.

Divers

Soixantième anniversaire de la signature du traité de Rome

La délégation italienne a informé le Conseil de son intention de commémorer le soixantième anniversaire de la signature du traité de Rome les 24 et 25 mars 2017 à Rome.

COHÉSION

Règlement portant dispositions communes

La présidence a informé les ministres de l'état d'avancement du dossier concernant les modifications à apporter au règlement portant dispositions communes.

Ce règlement définit les règles, normes et principes communs pour la mise en œuvre des cinq fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI), à savoir le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Le 14 novembre, le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement portant dispositions communes, qui permet d'augmenter les taux de cofinancement de l'UE en faveur des États membres qui ont bénéficié d'une assistance financière après le 30 juin 2016 et qui permet à Chypre d'appliquer le taux de cofinancement maximal de 85 % jusqu'à la clôture des programmes relevant des fonds ESI (doc. [PE-CONS 39/16](#)).

Le Conseil élabore actuellement des mesures de simplification concernant les fonds ESI, proposées par la Commission dans le règlement omnibus (doc. [12187/16](#)).

Le règlement omnibus cherche à simplifier les règles financières applicables au budget de l'UE et à un certain nombre d'actes législatifs sectoriels, notamment dans le domaine de la politique de cohésion, en modifiant le règlement portant dispositions communes. Il a été proposé par la Commission dans le cadre de l'examen à mi-parcours du CFP.

Résultats et nouveaux éléments de la politique de cohésion

Les ministres ont discuté des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion au cours des années 2007-2013, ainsi que des nouveaux éléments de la politique de cohésion et des fonds ESI pour la période 2014-2020. Ils ont également adopté des [conclusions](#) sur ce thème.

L'évaluation ex-post présentée par la Commission fait ressortir les réalisations de la politique de cohésion dans la période 2007-2013 ainsi que le processus d'apprentissage en la matière fondé sur des données probantes. Les premières expériences concrètes, avec certains nouveaux éléments de la période actuelle 2014-2020, ont eu lieu au cours de l'élaboration des accords de partenariat et des programmes, mettant en évidence un engagement ferme en faveur de l'application pratique de la récente réforme de la politique de cohésion et de la poursuite de son amélioration.

La discussion s'est articulée autour de questions portant sur l'équilibre à établir entre les différents objectifs visés par cette politique, les mesures nécessaires pour atteindre effectivement ces objectifs et la communication autour de cette politique.

Politique de cohésion après 2020

Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un échange de vues avec M^{me} Corina Crețu, membre de la Commission, sur la politique de cohésion après 2020, en mettant particulièrement l'accent sur la simplification.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE en faveur de l'Allemagne - projet de budget rectificatif 6/2016

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif n° 6/2016 qui mobilise 31,5 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement provenant du Fonds de solidarité de l'UE. L'aide de l'UE vise à réparer les dégâts provoqués par les inondations d'une ampleur exceptionnelle qui ont touché la Bavière en mai et juin 2016. L'aide vient compléter les efforts de l'Allemagne en couvrant une partie de ses dépenses liées aux actions d'urgence de première nécessité et de remise en état, par exemple la remise en état des infrastructures, l'hébergement provisoire et le nettoyage des zones sinistrées.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Produits dérivés

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 148/2013 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux en ce qui concerne les normes techniques de réglementation sur les informations minimales à déclarer aux référentiels centraux (doc. [13915/16](#) + [13471/16](#) + ADD 1).

Ce règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il peut désormais entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sanctions à l'encontre de la Syrie

Le Conseil a décidé de retirer deux entités de la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives en raison de la situation en Syrie.

Mise en place d'une banque d'uranium faiblement enrichi

Le Conseil a décidé que l'UE devrait contribuer à la mise en place et à la gestion sécurisée d'une banque d'uranium faiblement enrichi placée sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de réduire les risques croissants de prolifération causés par la diffusion de technologies sensibles du cycle du combustible nucléaire.

La contribution prendra la forme d'un financement d'activités liées à la sûreté, notamment la protection physique, le transport ainsi que la protection, et de contributions à la gestion sécurisée de la réserve d'uranium faiblement enrichi.

DÉVELOPPEMENT

Financement du Fonds européen de développement

Le Conseil a fixé les contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement.

Le plafond du montant annuel pour 2018 des contributions des États membres au FED est fixé à 4 550 millions d'euros pour la Commission et à 250 millions d'euros pour la BEI.

Le montant annuel des contributions des États membres au FED pour l'exercice 2017 est fixé à 4 000 millions d'euros, à raison de 3 850 millions d'euros pour la Commission et de 150 millions d'euros pour la BEI.

La première tranche pour l'exercice 2017 est fixée à 1 800 millions d'euros.

[Décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement](#)

JUSTICE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Cybersécurité

Le Conseil a adopté des conclusions intitulées "Renforcer le système européen de cyber-résilience et promouvoir la compétitivité et l'innovation dans le secteur européen de la cybersécurité" (doc. [13967/16](#)).

Ces conclusions font suite à la présentation, par la commission, d'une communication visant à renforcer le système européen de cyber-résilience et à promouvoir la compétitivité et l'innovation dans le secteur européen de la cybersécurité, tout en optimisant l'utilisation des différentes ressources disponibles.
